



Infections sous AINS: Intérêt de la collaboration des infectiologues avec la pharmacovigilance



N. Asseray (1), C. Joyau (2), G. Veyrac (2), M. Valette (3), D. Boutoile (1), F. Raffi (1)

- (1) Maladies Infectieuses et Tropicales, Nantes
- (2) Centre Régional de Pharmacovigilance et d'information sur les médicaments, Nantes
- (3) Pneumologie, Nantes

Contexte

Les AINS:

- largement prescrits en médecine générale, en particulier pour leurs propriétés antalgiques.
- disponibles en automédication pour le traitement des douleurs et de la fièvre.

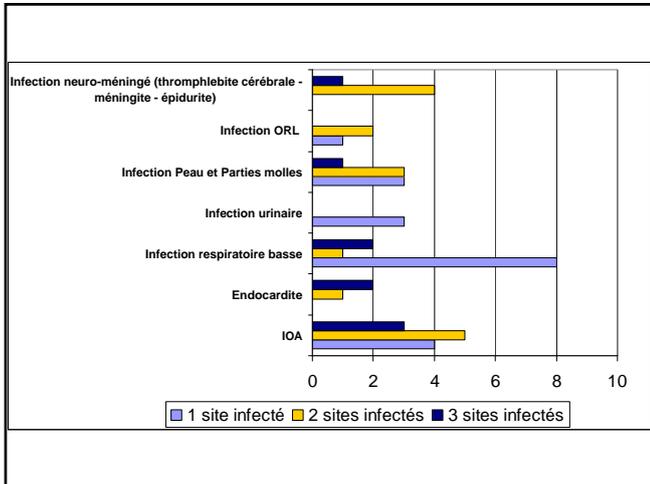
De nombreuses infections comportant des signes de gravité sont observées dans les suites, en particulier dans les services d'hospitalisation de Maladies Infectieuses

Patients et Méthode

- Obligation réglementaire de déclaration des effets indésirables,
- Le service de Maladies Infectieuses du CHU de Nantes déclare systématiquement toutes les cas d'infections hospitalisés pour lesquelles un AINS est imputable.
- Plus récemment le service de pneumologie s'est aussi impliqué dans cette démarche.
- Les 30 cas notifiés en 2011, 2012 et 2013 sont rapportés ici.

Résultats

- Parmi les 30 cas, 24 étaient notifiés par l'infectiologie, et 6 par la pneumologie.
- La moyenne d'âge était de 43 ans (16 – 72), 63% d'hommes.
- Les AINS pris:
 - Le plus souvent Ibuprofène, suivi de Diclofénac et Ketoprofène (mécanisme d'action type COX1),
 - En auto-médication dans 46% des cas.
 - L'indication était le plus souvent une douleur (50%), ou une situation infectieuse (36%).
- Il s'agissait le plus souvent d'infections à cocci-gram+ (73%), toutes les localisations infectieuses étaient concernées (figure), avec une fréquente évolution vers la suppuration (50%).
- La gravité des infections hospitalisées était marquée par la fréquence des bactériémies (46% des patients) et la fréquence du recours à la réanimation (6 patients) et / ou à la chirurgie (5 patients).



Conclusion

La gravité de ces infections contraste avec le jeune âge et l'absence de co-morbidité. Néanmoins cette toxicité des AINS est encore discutée. La déclaration des cas d'infections survenant ou s'aggravant sous AINS est une obligation réglementaire, comme pour toute iatrogénie médicamenteuse. Les CRPV sont missionnés pour investiguer les cas déclarés, et informer sur le médicament (prévention de la iatrogénie).

Remerciements

Tous les cliniciens contribuant aux déclarations, dont :

Samuel PINEAU
 Hikombo HITOTO
 Frédéric CORNE
 Benoit ROZE
 Maëva LEFEBVRE
 Arnaud CAVAILLES
 Jean Philippe TALARMIN
 ... sans exhaustivité